



2014- 01 - OUVERTURE DE SÉANCE
05 PROVINCE DE QUÉBEC
127 M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILLES

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gilles, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Gilles, ce 1 mai 2014 à 20:00 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège # 1 Michel Flamand

Siège # 4 Carole Dubois

Siège # 2 Bruno Montminy

Siège # 5 Jessy Grondin

Siège # 3 Patricia St-Hilaire

Siège # 6 Claude Blais

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Robert Samson.

Mme Sandra Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée extraordinaire, le maire déclare la séance ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Bruno Montminy et résolu unanimement de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - MOT DU MAIRE

Inscrire mot ici

2014-05 **03 - ORDRE DU JOUR**
128

- **01 - OUVERTURE DE SÉANCE**
- **02 - MOT DU MAIRE**
- **03 - ORDRE DU JOUR**
- **04 - CONTENTIEUX**
 - **04.01 - Mandat à Lavery, De Billy en sujet du réseau aqueduc, égouts**

• **05 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION**

En conséquence,

Il est proposé par Mme Carole Dubois et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement,

04 - CONTENTIEUX

**2014-05
129**

04.01 - Mandat à Lavery, De Billy en sujet du réseau aqueduc, égouts

Considérant que, suite à une plainte de l'entreprise Marchand et fils auprès de l'Ordre des Ingénieurs du Québec, une enquête a eu lieu, que nos ingénieurs ont admis des fautes professionnelles et que notre réputation est mise en cause;

Considérant que, un comité technique de suivi du projet a fait un travail consciencieux pour s'assurer que les travaux soient faits correctement et aux coûts budgétés;

Considérant que, les membres de ce comité sont formels pour nier catégoriquement toute implication directe ou indirecte avec les agissements de nos ingénieurs;

Considérant, l'importance de défendre notre réputation dans les meilleurs délais;

Il est proposé par M. Claude Blais, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

Que, la municipalité poursuive ses démarches avec la firme Lavery, De Billy qu'elle a retenue par la résolution 2014-04-118 en avril dernier, afin de démontrer qu'elle n'a aucune responsabilité dans cette situation et afin de faire en sorte que les préjudices causés à la municipalité soient admis et assumés par les responsables;

Que, les élus du comité technique, M. Robert Samson, M. Michel Flamand et Mme Carole Dubois soient mandatés pour représenter le Conseil municipal et soit assisté de la direction générale;

Que, la population soit tenue informée des développements dans le dossier.

Adopté unanimement

**2014-05
130**

05 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Mme Carole Dubois et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire soit levée à 20:29.

Adoptée unanimement.

Robert Samson, maire

Sandra Bélanger, Directrice générale / secrétaire trésorière